https://www.dechargelarevue.com/Decharge-la-revue-de-reference.html



## Décharge, la revue de référence ?

- La revue papier - Les petites coupures -

Date de mise en ligne : mercredi 4 mars 2020

Copyright © Décharge - Tous droits réservés

Copyright © Décharge Page 1/2

## Décharge, la revue de référence ?

A l'affirmation on ne peut plus flatteuse de **Thierry Radière** (courriel du 27 février 2020), j'ajoute un point d'interrogation. Qu'on pourrait en l'occurrence définir comme point de modestie. « Faut pas pousser », ai-je envie de (faiblement) protester. Mais c'est quand même dit ...

Cet avis a fait suite à l'*I.D* n° <u>864</u>, rendant compte du *Mur* de **Patrick Werstinck** et où je m'excusais au préalable de n'avoir pas (encore ?) fait écho à certaines publications, dont le dernier titre de Thierry Radière : *Tercets du dimanche* (*Gros Textes* éditeur). Sa réaction, que je reproduis ci-dessous, n'en prend que plus de valeur.

(...) J'imagine la pile de livres et de revues que tu as près de toi. Les choix de chroniquer ou pas tel recueil ou telle revue ne sont pas simples et je me mets à ta place. *Décharge* est et restera LA REVUE de référence pour beaucoup de lecteurs de poésie dont je suis.

Habituellement je m'abonne à plusieurs revues, je fais tourner de façon à en lire d'autres et cela me convient bien. Mais *Décharge* c'est différent : dès que mon abonnement est terminé, je me réabonne aussitôt. Sans doute parce que c'est une revue complète et très bien faite, variée et agréable à lire. Je salue par la même occasion le travail des chroniqueurs qui oeuvrent à tes côtés. Quand des collègues de français me demandent, au lycée où j'enseigne, qui sont les poètes contemporains d'aujourd'hui, je les dirige systématiquement vers *Décharge* en ligne. En général, ils me remercient, ils ne connaissaient pas la revue - ni les poètes chroniqués, d'ailleurs. J'ose espérer que leur curiosité les amène à s'abonner à la revue papier. Mais cela est une autre histoire, n'est-ce pas ?

Copyright © Décharge Page 2/2